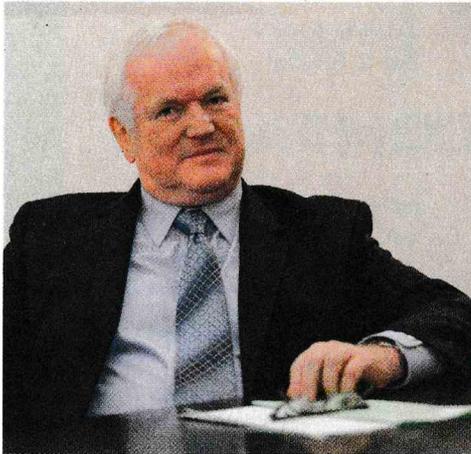


LE DEBAT : FRANÇOIS HOMMERIL / JEAN-CLAUDE VOLOT

CETTE RÉFORME SOCIALE NE VAINCRA PAS LE CHÔMAGE !

“Marianne” a demandé à Jean-Claude Volot, PDG du groupe aéronautique Dedienne, et ancien médiateur interentreprise, de débattre de la réforme du code du travail avec François Hommeril, le président de la CFE-CGC, le syndicat des cadres. Décoiffant... et instructif.



Marianne : Vous êtes, François Hommeril, l'un des contempteurs les plus virulents des ordonnances sur le travail. C'est une posture ?

François Hommeril : Bien au contraire. Je pars d'une transgression qui jette le discrédit sur l'ensemble de ces textes : la fusion des instances de représentation (comité d'entreprise, CHSCT, délégation du personnel voire délégation syndicale). Depuis 2015 et la loi Rebsamen, cette fusion est négociable dans les entreprises. Preuve que les partenaires sociaux n'en raffolent pas, rares sont les accords signés. Or, le gouvernement nous impose aujourd'hui cette fusion par la loi ! En réalité, afin d'attaquer les

CHSCT, sans regarder comment les partenaires sociaux en améliorent le fonctionnement. Autre sujet : le dumping social. Les entreprises pourront négocier en direct avec leurs salariés le treizième mois et les primes d'ancienneté sans que la branche professionnelle puisse apporter une régulation. C'est très grave ! Un chef d'entreprise, sous la pression du marché, pourrait demander à ses salariés de renoncer à des éléments substantiels de leur rémunération, et tout le monde y perdra : les collaborateurs, de l'argent ; le patron, la confiance de ses salariés et probablement des compétences. Le moins-disant social devient la règle. Les services d'achat des sociétés donneuses d'ordre

DEUX REGARDS sans concession sur la politique macronienne et sur les enjeux de sa loi Travail. Jean-Claude Volot (à g.) et François Hommeril.

feront monter la pression sur tous leurs sous-traitants. Depuis 2004, les entreprises pouvaient déjà déroger aux accords de branche sur certains sujets, mais gardaient le contrôle sur les risques de concurrence déloyale. Cette fois, la loi va édicter que, sur certains sujets, elles ne pourront plus exercer leur rôle régulateur de la norme sociale.

Jean-Claude Volot, vous avez fusionné 30 entreprises et avez été médiateur des relations entre les entreprises. Votre regard sur ces ordonnances ?

Jean-Claude Volot : Ces ordonnances, sont une caisse à outils... mais dont on ne sait pas trop quoi faire. On espère juste qu'elle va booster l'économie. Quand je voyage, je ne peux m'empêcher de penser que la France n'a rien compris : seul le marché mondial peut fournir à notre pays une activité supplémentaire qui résorberait son chômage insupportable, les déficits de ses caisses sociales. Et que fait-on ? On concocte des réformes sociales qui changeront peu de chose en matière de compétitivité, au lieu d'entraîner les chefs d'entreprise sur les marchés internationaux sur lesquels nous avons une réserve de 220 milliards de produits et services à conquérir. Le patron français – je caricature, mais à peine – a 49 salariés, une BMW. Il a un beau pavillon de banlieue qu'il appelle « Ça me suffit ». Il est membre du Rotary, il est reconnu et sa vie est agréable. Alors qu'il devrait être agressif sur les marchés internationaux ! Chaque année, depuis quinze ans, >

> Etat, territoires et collectivités dépensent 800 millions d'euros pour accompagner 115 000 entreprises tricolores... Résultat : néant ! Elles ne sont pas plus nombreuses à exporter. Voilà le grand sujet !

Donc comme le président de la CFE-CGC, vous patron, vous pensez que ces ordonnances ne lamineront pas le chômage ?

J.-C.V. : Si Emmanuel Macron nous avait dit : « *Pendant cinq ans, je ne change plus vos règles sociales, fiscales...* », il aurait rassuré. Mes collègues ont besoin de confiance, d'enthousiasme, de reconnaissance. Ce qu'il faut changer, c'est en priorité la manière dont se passent les choses autour de l'entreprise. Cessez de mettre Carlos Ghosn au pilori pour 15 millions d'euros alors qu'il a génialement redressé un malade, créé un groupe puissant. Et d'être ébaubis par le transfert de Neymar pour 222 millions d'euros ! Cela pourrait l'ambiance ! Les groupes du CAC 40 d'origine française exportent depuis les bases qu'elles ont ouvertes dans le monde (hors Hexagone donc) 1 200 milliards d'euros par an, deux fois plus que les exportations françaises qui stagnent à 500 milliards. Si, en France, on les retenait, en montrant que l'on a besoin d'elles, 10 % de cette activité serait investie chez nous. Or, ce sujet-là n'est pas traité. J'ai demandé au président Macron de promouvoir la conquête des marchés, grande cause nationale. En vain. A Toulouse, j'ai investi dans une usine neuve. Deux ans plus tard, elle était pleine comme un œuf parce que au top en matière de qualité. Lorsque j'ai voulu l'agrandir, la SEM qui gérait le terrain à côté a lanterné un an, puis triplé le prix du mètre carré, les taxes ont augmenté. J'ai investi ailleurs. En Allemagne, pays dont les contraintes sociales sont équivalentes à celles de la France, la plus petite ville se met en quatre pour vous accueillir.

François Hommeril, vous attaquez aussi les ordonnances sur le travail parce qu'elles occultent la question économique de la cupidité

"JE VOUDRAIS QUE L'ON ÉVALUE LE CAPITAL HUMAIN D'UNE ENTREPRISE ET QU'IL FIGURE EN HORS BILAN DE SA COMPTABILITÉ." JEAN-CLAUDE VOLOT

des fonds capitalistes...

F.H. : Parler de l'entreprise au singulier n'a pas de sens. Selon leur taille, la nature de leur actionnariat, les entreprises sont gouvernées selon des critères en vue d'objectifs diamétralement opposés. A 56 ans, j'ai réalisé trente ans de ma carrière chez Pechiney, depuis démantelé. Après deux OPA, des sites industriels qui portaient l'excellence de compétitivité à la française ont été laminés par des ratios de rentabilité à court terme. Mais changez la nature de l'actionnaire, et tout change. En Savoie, l'entreprise familiale allemande Trimet, qui a racheté l'électrolyse de Saint-Jean-de-Maurienne, a redonné

un avenir à ce site. Les salariés sont les mêmes, tout comme le procédé, les machines et les marchés. Seul l'actionnaire a changé, il investit, il embauche, et tout est différent.

J.-C.V. : A cela les ordonnances sur le travail ne changeront rien...

F.H. : Exactement. Le social et l'économique sont les deux faces d'une même pièce ! Croire que l'un va croître aux dépens de l'autre relève du non-sens absolu ! Quand j'ai rencontré le président de la République, je lui ai dit : « *Travaillons sur les compétences, les mobilités géographiques, l'excellence industrielle des plateformes.* » En Auvergne-Rhône-Alpes, sur d'imposantes friches chimiques, nous avons développé de l'intelligence collective, mutualisé des services de sécurité, d'analyse. Résultat ? L'américain Hexcel qui tisse des fibres carbone s'est installé sur la plateforme de Roussillon.

J.-C.V. : Je partage votre analyse. La nature de l'actionnaire est décisive. L'arrivée depuis vingt-cinq ans dans notre pays de fonds d'investissement anglo-saxons, mais pas seulement, a été une catastrophe. On ne le dit pas assez : deux formes de capitalisme se sont très nettement détachées. Les entreprises financiarisées subissent des dirigeants qui les « liquéfient ». Et puis il y a les autres, les boîtes qui ne courent pas après les dividendes, au sein desquelles il y a de très belles pépites, comme Lisi, qui investit en Haute-Marne et a repris Les Forges de Bologne. Si je cédaï mon entreprise à un financier anglo-saxon, son destin serait radicalement changé ! Les groupes qui versent des dividendes excessifs au regard des salaires tuent l'économie...

F.H. : Je partage votre analyse. Il n'y a pas les salariés d'un côté, >



> l'entreprise de l'autre. L'implication des premiers est la première richesse de l'entreprise. Or, au fil de nos concertations Rue de Grenelle, cette question de l'investissement, justement, m'a frappé. A la tête de Business France pendant trois ans, Muriel Pénicaud [ministre du Travail] a croisé des avocats d'affaires, des fonds anglo-saxons, qui lui ont servi le même discours caricatural sur le code du travail français. Sans prendre de distance, elle nous a répété : voilà ce qu'ils demandent... Pourquoi devrions-nous changer la loi française sous les exigences du parti de l'étranger ? Qu'entendent-ils par investir en France ? Racheter des boîtes pour les revendre avec une plus-value à la découpe ? Cet argent-là ne m'intéresse pas, qu'ils le gardent, il ne nous fait pas progresser.

Pourquoi, selon vous, nos gouvernants ne comprennent-ils pas vos réalités ?

J.-C.V. : Nos dirigeants n'ont pas une connaissance fine de l'économie. Quand je leur explique qu'il faut en priorité travailler l'agressivité de nos équipes commerciales, ils ne donnent pas suite, ils ne comprennent pas. Et puis ce n'est pas leur problème. Or, il faut se retrousser les manches. Il est vrai que mes collègues patrons n'aiment pas qu'on pointe leur responsabilité dans le marasme du pays...

F.H. : A droite comme à gauche, les politiques ont abdiqué leur capacité à intervenir sur le réel. Avec eux, c'est toujours la faute des autres. Comment peut-on avoir le culot d'assener que la France est un pays irréfutable quand il n'y a pas plus flexible que le salarié français ? En Amérique du Nord, c'est kafkaïen. Toute tâche est codifiée précisément.

J.-C.V. : C'est juste, le contrat de travail français tient sur 10 pages, l'américain, sur 300...

F.H. : Et pourquoi toujours amoindrir la norme sociale, en continuant, comme l'a fait Michel Sapin [ministre du Travail puis de l'Economie de François Hollande], à augmenter les rigidités des normes comptables et fiscales ? Les chefs de PME n'en peuvent plus de la paperasse !

"COMMENT PEUT-ON ASSENER QUE LA FRANCE EST UN PAYS IRRÉFORMABLE QUAND IL N'Y A PAS PLUS FLEXIBLE QUE LE SALARIÉ FRANÇAIS ?" FRANÇOIS HOMMERIL

Avez-vous des propositions pour muscler le dialogue social ?

Le Fonds pour le financement du dialogue social que vous présidez, Jean-Claude Volot, peut-il être un levier innovant ?

J.-C.V. : Patron depuis 1973, je n'ai jamais eu de conflit dans mon entreprise. Dans la majorité de boîtes françaises, tout se passe bien. Des patrons portent encore un regard négatif sur leurs représentants syndicaux. Pour changer leur regard, j'aimerais que tous, délégués, représentants, dirigeants de PME, suivent un tronc commun de formation économique et sociale. Le délégué ne serait alors plus considéré comme un emmerdeur, mais comme un collaborateur

qui fait avancer l'entreprise.

F.H. : Il faut en effet être créatif. Laisser les entreprises valoriser les parcours syndicaux. Nous sommes ouverts à cette évolution. Ça me plaît que vous abordiez ce sujet. Conseiller à Albertville, je connais bien le contentieux des prud'hommes. Pourquoi les TPE-PME ont-elles tant de problèmes ? Parce que ce sont leurs comptables qui rédigent les lettres de licenciement... avec des erreurs. Plutôt que de plafonner les dommages et intérêts en cas de licenciement abusif, mieux vaudrait traiter le problème en amont, comme je l'ai dit à Pierre Gattaz.

J.-C.V. : C'est vrai, le droit social est une matière sophistiquée que l'on n'aborde pas en autodidacte.

Le raisonnement des groupes financiarisés que vous dénoncez est également très primaire...

J.-C.V. : Je voudrais que l'on évalue le capital humain d'une entreprise et qu'il figure en hors bilan de sa comptabilité. Cela changera complètement son évaluation : combien une entreprise investit-elle en effet pour former un groupe humain de 1 000 personnes ? Un réseau performant de sous-traitants ? Elle pourrait ensuite lui permettre d'amortir ces actifs. Ce serait une révolution.

F.H. : Je suis d'accord avec vous. Il est plus urgent de changer la structure de bilan qui détermine la stratégie des entreprises que de réformer une énième fois notre code du travail. Quand on pense que le gouvernement d'Edouard Philippe, comme ceux d'avant et encore d'avant, veut réformer les textes de la formation professionnelle dont l'encre n'est pas encore sèche, je suis consterné ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE DEQUAY

NOUVEAU CODE DU TRAVAIL
PRIMAUTE AUX ACCORDS
D'ENTREPRISE.

